



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ 2020021
RELATIF A L'HEBERGEMENT, MAINTENANCE
ET LOCATION DE LA SOLUTION ID CITY**

**DÉCISION N° DM-22-132
EN DATE DU 15 AVRIL 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la décision municipale n°20-062 du 07/02/2020 relative au marché d'hébergement, de maintenance et de location de la solution ID CITY ;

VU l'arrêté n° A-20-494 en date du 2 juin 2020, portant délégation de fonction à Madame Alida VALVERDE adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT que la solution ID CITY n'est plus en adéquation avec les besoins techniques de la Ville de Vincennes,

CONSIDÉRANT qu'après accord avec la société ID CITY, il a été acté d'arrêter la maintenance au 30 juin 2022.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société ID CITY – Parc Menez – 29900 CONCARNEAU, représentée par Monsieur Antoine JESTIN en qualité de Co6fondeur, l'avenant n°1 du marché 2020021 relatif à l'hébergement, maintenance et location de la solution ID CITY.

Le présent avenant modifie l'article 1.2 Durée du marché : la fin d'exécution du marché est fixée au 30 juin 2022.

Au titre de l'année 2022, le coût de la maintenance est de 3 000.00€ HT soit 3 600.00 € TTC (trois mille six cent euros toutes taxes comprises).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220415-lmc1H9464H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/04/2022
Date de Publication : 19/04/2022

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'administration
générale et de l'open data,

Signé

Alida VALVERDE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220415-Imc1H9464H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/04/2022
Date de Publication : 19/04/2022